# DICRIM

# DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS DE LA COMMUNE DE SOUMONT SAINT QUENTIN



RÉVISION 2025

# Table des matières

DICRIM Définition....3
COMMENT SUIS-JE ALERTÉ EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?....4
LES PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATIONS....5
Médias....5
Internet....5
Risques naturels....6
Risque de mouvements de terrain sur Soumont-Saint Quentin....7
Risque sismique....9
Risque radon....11
Inondations....13
Risques Technologiques identifiés....17
Le transport de marchandise dangereuses....18
Risques Minier....21
Les risques particuliers....25
Risque de feux d'espace naturels et cultivés....26
Les bons réflexes à la population....27
Les bons réflexes aux exploitants agricoles....28
Risque vent violent....29
Phénomènes météorologiques....31
Orages....31
TEMPÊTES OU VENTS VIOLANTS....31
NEIGE ET VERGLAS....32
GRAND FROID....32
CANICULE....32
LE RISQUE TERRORISTE....33
CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ....35
LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SURETÉ (PFMS)....35
LE REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES VULNÉRABLES....36

# DICRIM Définition

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est une obligation pour les Maires. Il informe les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis, les moyens de prévention et de protection, les moyens d'alerte et les consignes de sécurité.

**LES RISQUES MAJEURS À SOUMONT-SAINT-QUENTIN SONT :**

- **Risques naturels identifiés**
  - Mouvement de terrain : chute de bloc, Effondrement, Affaissement
  - Risque sismique
  - Radon
  - Inondation : ruissellement coulée de boue / remonter de nappe
- **Risques technologiques identifiés**
  - Transport matières dangereuses
- **Risques miniers (PPRM )**
- **Les risques particuliers**
  - Feux d'espaces naturels et cultivés
  - Le risque vent violent Tempête
  - Phénomènes météorologiques
  - Le risque Terroriste
  - Consignes générales de Sécurité
  - Le plan familial de mise en sécurité (PFMS)
  - Le registre nominatif des personnes vulnérables

**POUR INFO :**

Pour encadrer l'exposition aux risques, la commune de Soumont-Saint-Quentin s'appuie sur sa carte communale et les Plans de Prévention des Risques (PPRM )

En temps de crise, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est activé. Ce plan d'action permet de faire face à tout type d'évènement. Il organise et guide les services municipaux pour mieux réagir en cas de risques majeurs : naturels, technologiques, sanitaires ou d'origine humaine. Il précise notamment les dispositifs d'alerte, les consignes de sécurité, les moyens disponibles (humains et matériels) et les actions d'accompagnement et de soutien à la population.

# COMMENT SUIS-JE ALERTÉ EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?

Les moyens d'alerte utilisables par la commune selon les risques naturels ou technologiques identifiés peuvent être diffusés par :

- Un Véhicule équipé d'un Mégaphone diffusant des messages adaptés à chaque risque naturel identifiés ou technologiques identifiés nécessitant la mobilisation d'un agent ou d'un élu pour circuler dans les rues du Bourg et alerter la population.
- Le porte à porte dans des zones restreintes et peu denses de la commune :
  - Le plateau
  - Hameau d'Aisy
  - Le Mont Joly
  - Saint Quentin.



# LES PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATIONS

## Médias

Afin de faciliter la diffusion de l'alerte et de consignes de comportement auprès de la population,

- ICI Normandie (Calvados - Orne) 102.6 diffuse tout bulletin officiel sur l'évolution du risque et les consignes de sécurité à observer
- France Info 105.3
- Tendance Ouest 100.2.

La Préfecture du Calvados a signé le 12 avril 2007 une convention avec France3 Normandie relative à l'information de la population dans les situations de crise relevant de la sécurité et de la défense civile.

## Internet

**Réseaux sociaux de la commune :**

https://www.facebook.com/mairiesiteofficiel/?locale=fr_FR

**Site internet :**

https://soumont-saint-quentin-site-de-la-commune.e-monsite.com/

**PanneauPocket - L'Application Mobile :**

https://app.panneaupocket.com/ville/650280325-soumont-saint-quentin-14420

# Risques naturels












# Risque de mouvements de terrain sur Soumont-Saint Quentin

## Chutes de blocs, cavités souterraines

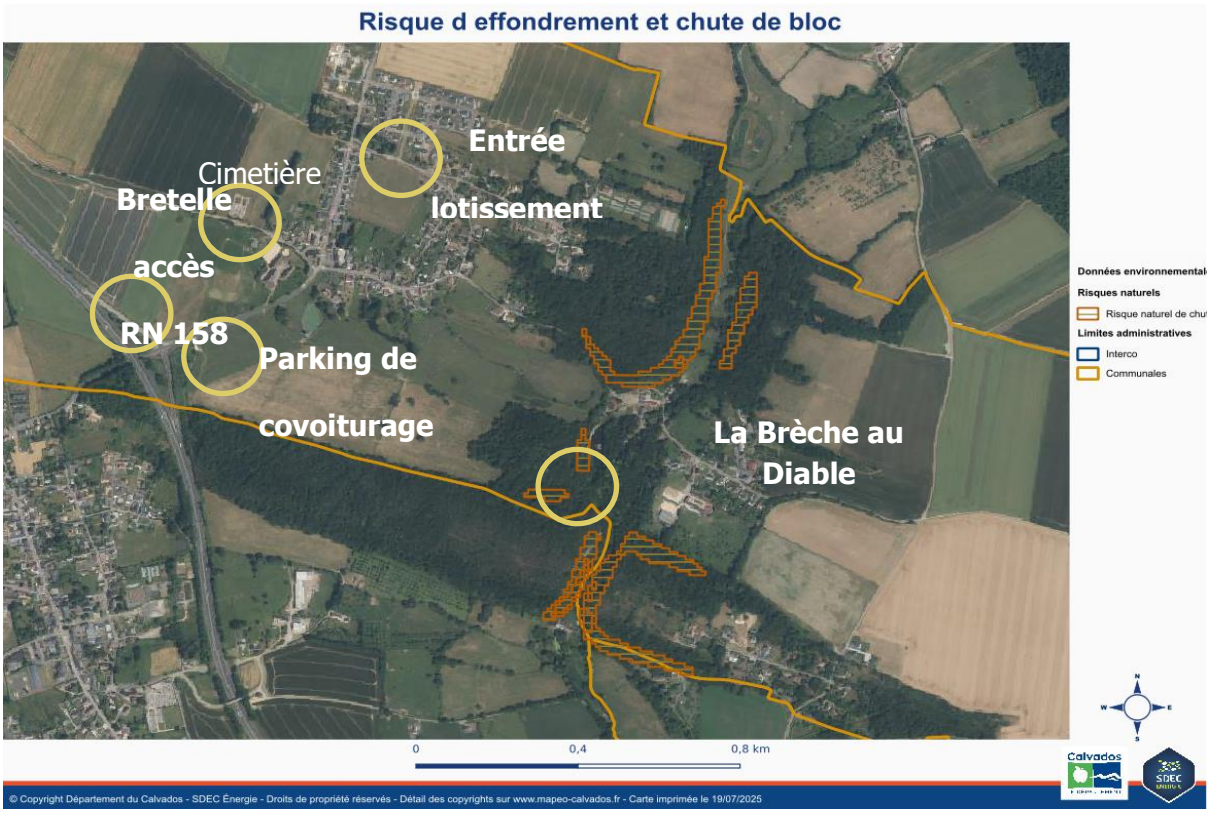
Un mouvement de terrain est défini par le déplacement plus ou moins brutal du sol et sous-sol. Les mouvements de terrain peuvent se manifester de plusieurs manières : glissement, retrait et gonflement du sol, effondrement de cavités, chute de blocs et de pierres. Les mouvements de terrain entrainent l'affaissement des chaussées ou terrain et provoquent des désordres sur la structure des bâtiments.

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé la commune à risque pour les aléas et sous aléas :

- Mouvement de terrain
- Eboulement ou chutes de pierres et de blocs

Action de l'érosion, des conditions météorologiques et des systèmes racinaires sur les flancs rocheux, entrainant le détachement de pierres et blocs.

| C'est arrivé |
| --- |
| ➢ 25/12/1999 : Mouvement de Terrain à Soumont-Saint-Quentin |





**Risque de mouvements de terrain sur Soumont-Saint Quentin**

**LES BONS RÉFLEXES**

| **À L'INTÉRIEUR :** |
| --- |
| ➢ Se protéger la tête avec les bras ou sous un meuble solide<br>➢ S'éloigner des fenêtres<br>➢ Évacuer les bâtiments et ne pas y retourner |

| **À L'EXTÉRIEUR :** |
| --- |
| ➢ S'éloigner latéralement de la zone et ne pas revenir sur ses pas<br>➢ Attendre l'autorisation des autorités pour retourner sur les lieux du sinistre<br>➢ Fermer l'électricité |

# Risque sismique

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

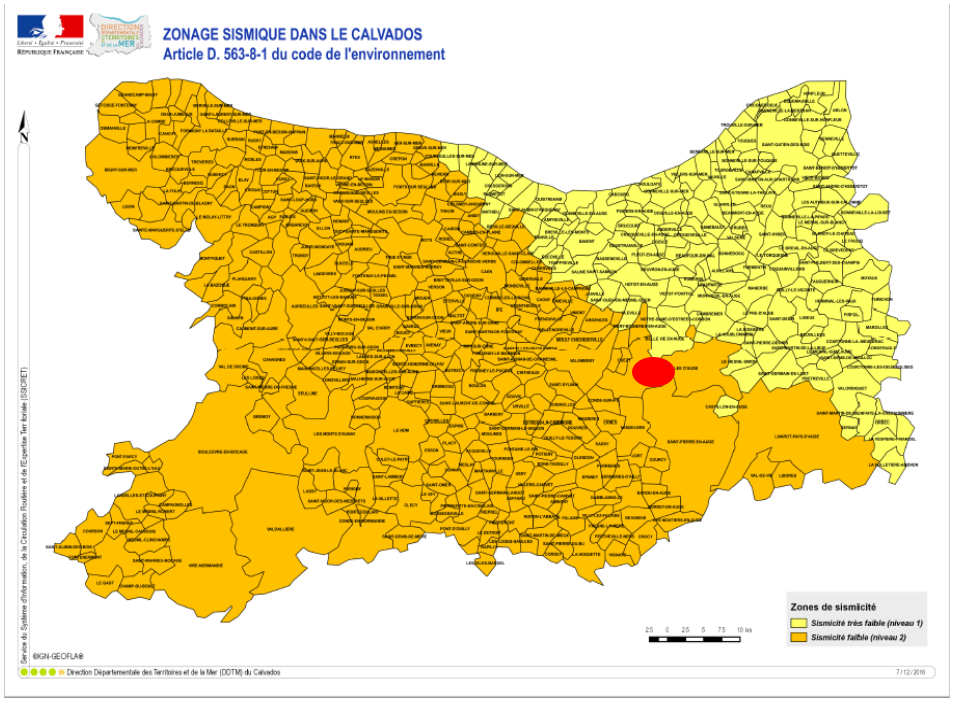
Le zonage sismique national L'analyse de la sismicité historique (à partir de témoignages et archives depuis 1000 ans), de la sismicité instrumentale (mesurée par des appareils) et l'identification des failles actives permettent de définir l'aléa sismique d'un territoire, c'est-à-dire la probabilité que survienne à un endroit donné un certain niveau de secousse du sol sur une période donnée.

Un zonage sismique de la France selon cinq zones a ainsi été élaboré (article D.563-8-1 du code de l'environnement modifié par Décret n°2015-5 du 6 janvier 2015).

Ce classement est réalisé à l'échelle de la commune selon la classification suivante :

- Zone 1 : sismicité très faible
- **Zone 2 : sismicité faible**
- Zone 3 : sismicité modérée
- Zone 4 : sismicité moyenne
- Zone 5 : sismicité fort

Sur l'échelle règlementaire, le risque sismique sur la commune est de 2/5 soit sismicité faible.



**Risque sismique**

**LES BONS RÉFLEXES**

.

| **EN CAS DE SEISME** |
|---|
| ➢ 1. Se mettre à l'abri<br>➢ 2. Ecouter la radio (France Bleu Normandie 102.6 FM)<br>➢ 3. Respecter les consignes |

| **Avant :** |
|---|
| S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde<br>➢ Repérer les points d'eau et d'électricité<br>➢ Repérer un endroit où se mettre à l'abri |

| **Pendant la première secousse** |
|---|
| Pendant la première secousse rester où l'on est :<br>➢ **A l'intérieur** :<br>o se mettre à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous un meuble solide<br>o S'éloigner des fenêtres ,<br><br>➢ **A l'extérieur** :<br>o S'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiment, pont, poteaux et fils électriques),<br>o En voiture : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse. |

| **Après la première secousse** |
|---|
| ➢ Évacuer le plus vite possible<br>➢ Ne pas téléphoner afin de laisser le réseau disponible pour les secours ;<br>➢ Couper l'eau, l'électricité<br>➢ Évacuer le plus rapidement possible les bâtiments ; ne jamais pénétrer dans une maison endommagée ;<br>➢ Ne pas toucher aux câbles tombés à terre ;<br>➢ Emporter papiers personnels, vêtements chauds, médicaments indispensables, …<br>➢ S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer ;<br>➢ Ne pas aller chercher ses enfants à l'école ; les enseignants s'occupent d'eux. |

# Risque radon

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte, présent partout dans les sols mais plus fortement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Ce gaz pénètre dans les immeubles depuis le sol et a tendance à s'accumuler dans les pièces closes en contact avec ce dernier (soubassements, caves, soussols…). C'est l'exposition prolongée au radon qui constitue le plus grand risque pour la santé car il est reconnu comme cancérogène pulmonaire.

La commune de Soumont –Saint-Quentin est classée en catégorie 2 (modérée) sur l'échelle nationale allant de 1 à 3.



Il est possible de réduire les concentrations en radon dans l'air des habitations de façon simple en aérant régulièrement le logement ou en le ventilant en permanence (VMC). En matière de rénovation, ou de construction neuve, il est possible de prévenir l'accumulation de radon dans les logements par la mise en œuvre de techniques :

- Étanchéité des sous-sols, vides sanitaires, murs et planchers, et des passages de canalisations
- Ventilation des vides sanitaires ;
- Mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée



# Inondations

Les inondations dans la commune peuvent se manifester de différentes manières : soit par ruissellements de coulées de boue en secteur urbanisé, pour cause de saturation des parcelles agricoles cultivées ou par débordement direct du cours d'eau du Laizon.

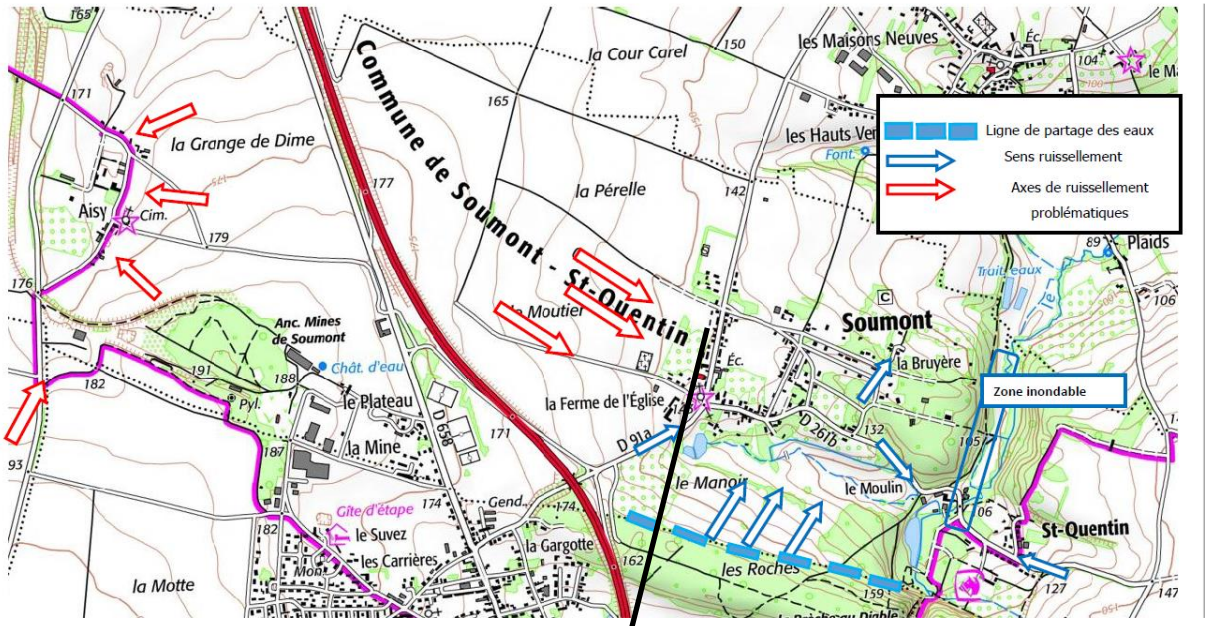
Les inondations par ruissellement sont des phénomènes locaux, cantonnés à des bassins versants naturels. Elles sont causées par des épisodes de pluie de fortes intensités souvent rapides (plusieurs dizaines de millimètres par heure).

Le ruissellement est aggravé par l'imperméabilisation des sols, le dimensionnement insuffisant des réseaux d'assainissement ou d'eaux pluviales.

Les zones identifiées, impactées par le ruissellement de coulée de boue dans la commune sont :

- Le Bourg : Rue Paul Jame , rue de l'église, rue de Carcassonne.
- Hameau de Aisy : Route de St Hilaire, route de Fontaine le Pin.

| C'est arrivé |
| --- |
| ➢ 1986 Inondations et/ou Coulées de Boue<br>➢ 1999 Inondations et/ou Coulées de Boue<br>➢ 2009 Inondations et/ou Coulées de Boue<br>➢ 2021 Inondations et/ou Coulées de Boue |





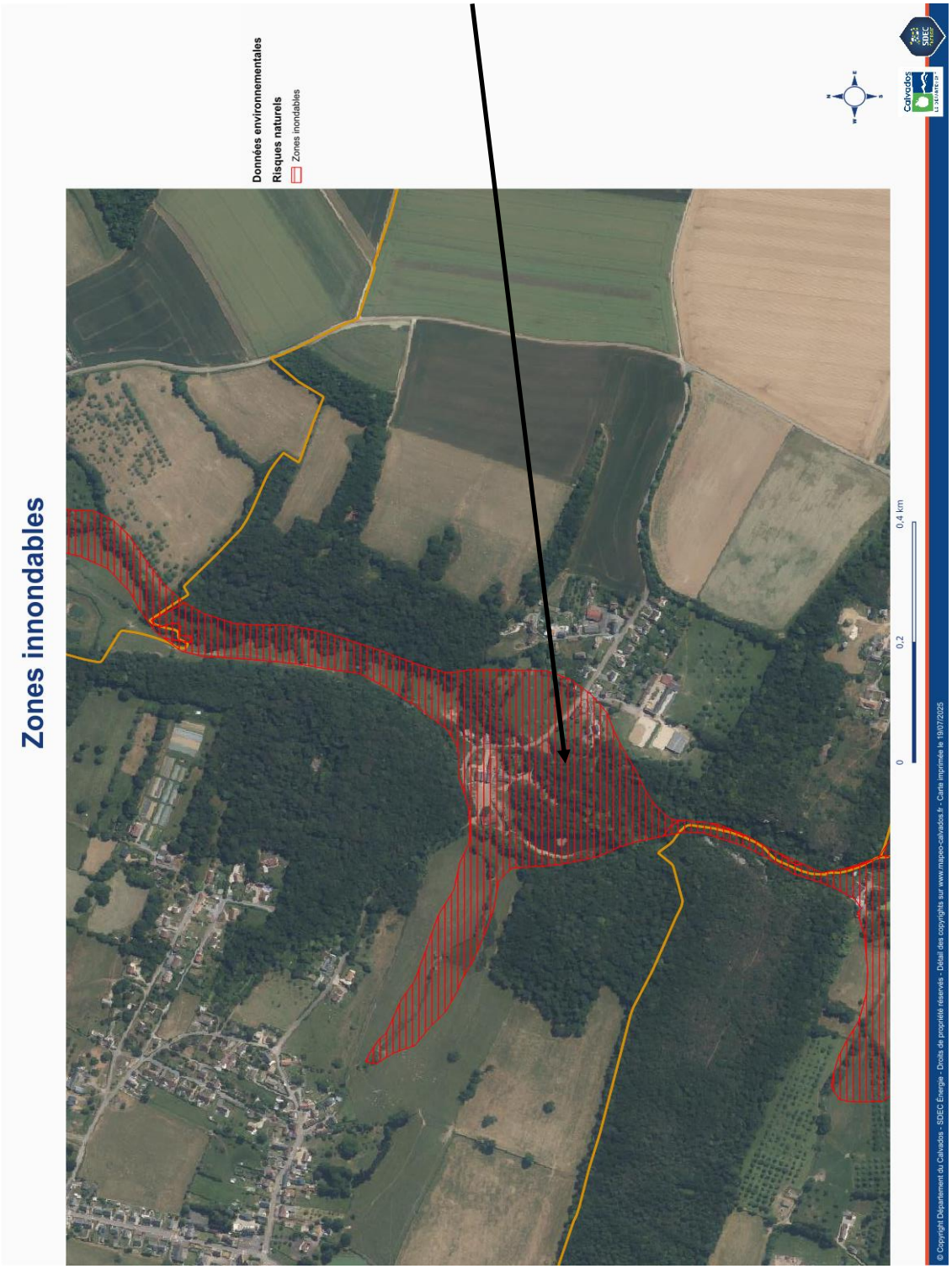

C’est arrivé

En 1986 ,1999 , 2009, 2021

Inondations et/ou Coulées de Boue

**Inondations**
**Zone inondable**

La zone identifiée inondable est le bas du hameau de Saint Quentin impactée par le débordement direct du cours d'eau du Laizon





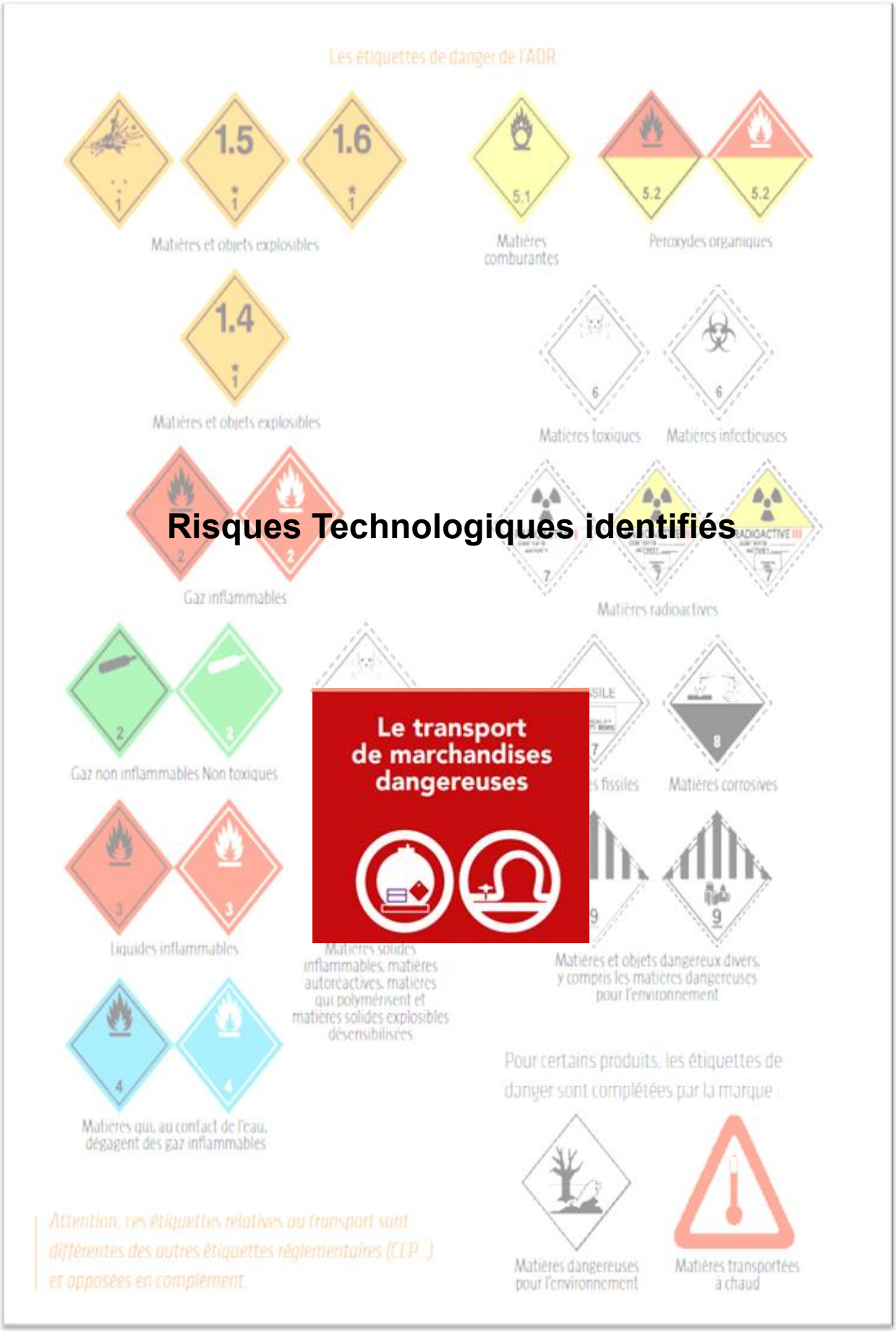
**Inondations**
**Conduites à tenir en cas de crue ou ruissellement de coulée de boue**

| **AVANT** |
|---|
| ➢ S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie ;<br>➢ S'informer des prévisions météorologiques ;<br>➢ Mettre ses biens à l'abri de la montée des eaux dans les sous-sols (électroménagers, mettre à l'abri son véhicule si possible, produits alimentaires et produits polluants……) ;<br>➢ Prévoir un kit d'urgence (radio, piles, bougies, réserve d'eau potable et de denrées alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, etc.) ;<br>➢ Fermer l'arrivée de fioul à la chaudière et couper l'électricité. |

| **PENDANT** |
|---|
| ➢ S'éloigner des cours d'eau et points bas, rejoindre un point haut ou se mettre à l'abri à l'étage<br>➢ Rester à l'écoute des informations et respecter les consignes des pouvoirs publics ;<br>➢ Éviter tout déplacement, à pied ou en voiture ; ne pas aller chercher ses enfants à l'école ;<br>➢ Éviter de téléphoner afin de laisser les lignes libres pour les secours. |

| **APRÈS** |
|---|
| ➢ Aider les personnes sinistrées ou vulnérables (personnes âgées, à mobilité réduite)<br>➢ Évaluer les dégâts<br>➢ Faire des photographies des dégâts et conserver le matériel usagé jusqu'au passage de l'assureur |

# Risques Technologiques identifiés





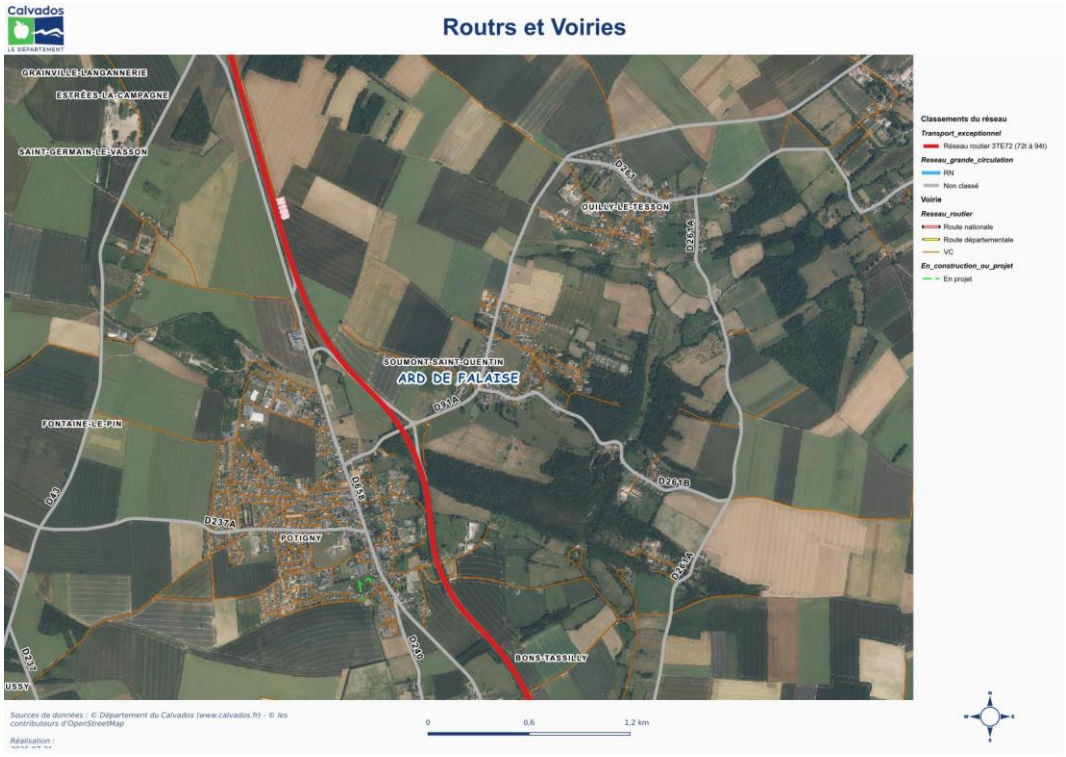
# Le transport de marchandise dangereuses

Le transport d'une matière dangereuse concerne le transport d'une matière qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive

Les risques et les zones identifiées dans la commune

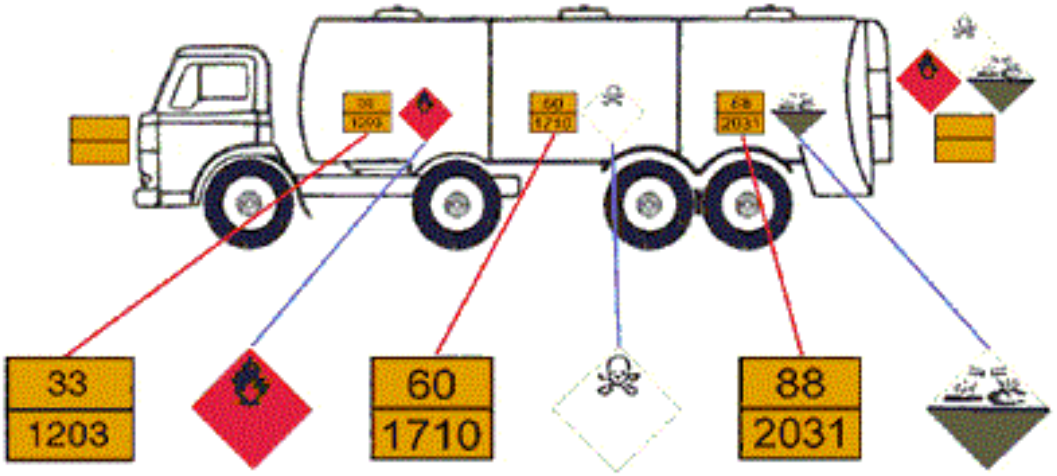
Axes traversant le territoire de la commune avec zones habitées la RN 158 est le secteur routier ou le risque d'avoir un accident lors du transport d'une matière dangereuse inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

A moindre mesure, les départementales traversant notre commune



**RECONNAÎTRE LE TMD**

**Les plaques des véhicules indiquent la nature du risque (losange) et le code de la matière transportée (carré).**





**Le transport de marchandise dangereuses**

**Conduites à tenir**

| **SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT** |
|---|
| ➢ Protéger la zone de l'accident<br>➢ Quitter la zone de l'accident perpendiculairement au vent pour éviter l'éventuel nuage toxique<br>➢ Donner l'alerte au 18, 112 ou 17 en précisant, le lieu exact, la nature de l'accident (canalisation, routier…) et du sinistre (explosion, incendie…), si possible la matière transportée, la présence de victime.<br>➢ Ecouter la radio : ICI Basse-Normandie 102.6 FM |

| **EN CAS DE FUITE DU PRODUIT** |
|---|
| ➢ Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit<br>➢ Quitter la zone de l'accident perpendiculairement au vent pour éviter l'éventuel nuage toxique<br>➢ Se confiner dans le bâtiment en dur le plus proche Fermer les aérations des bâtiments et calfeutrer toutes les ouvertures : huisseries, hottes, climatisation…<br>➢ S'éloigner des portes et fenêtres |

| **APRÈS** |
|---|
| ➢ Ventiler, aérer et nettoyer les bâtiments |

# Risques Minier



A l'arrêt de l'exploitation de la mine de fer de Soumont -Saint Quentin, et en dépit des travaux de mise en sécurité des galeries, peuvent se produire plusieurs types de risques.

Il y a généralement des mouvements résiduels de terrain : effondrements localisés ou généralisés, affaissements. Les dommages peuvent être importants et affecter les bâtiments, la voirie ainsi que les réseaux notamment d'eau.

Selon leur nature, les anciennes exploitations minières peuvent générer d'autres risques : pollution de l'eau, inondation par remontée des eaux en zones affaissées, émissions de gaz asphyxiants, toxiques ou de radioactivité (uranium ou radon).

**PPRM :**

Le plan de prévention des risques miniers (PPRM) nommé null a été approuvé et affecte votre bien.

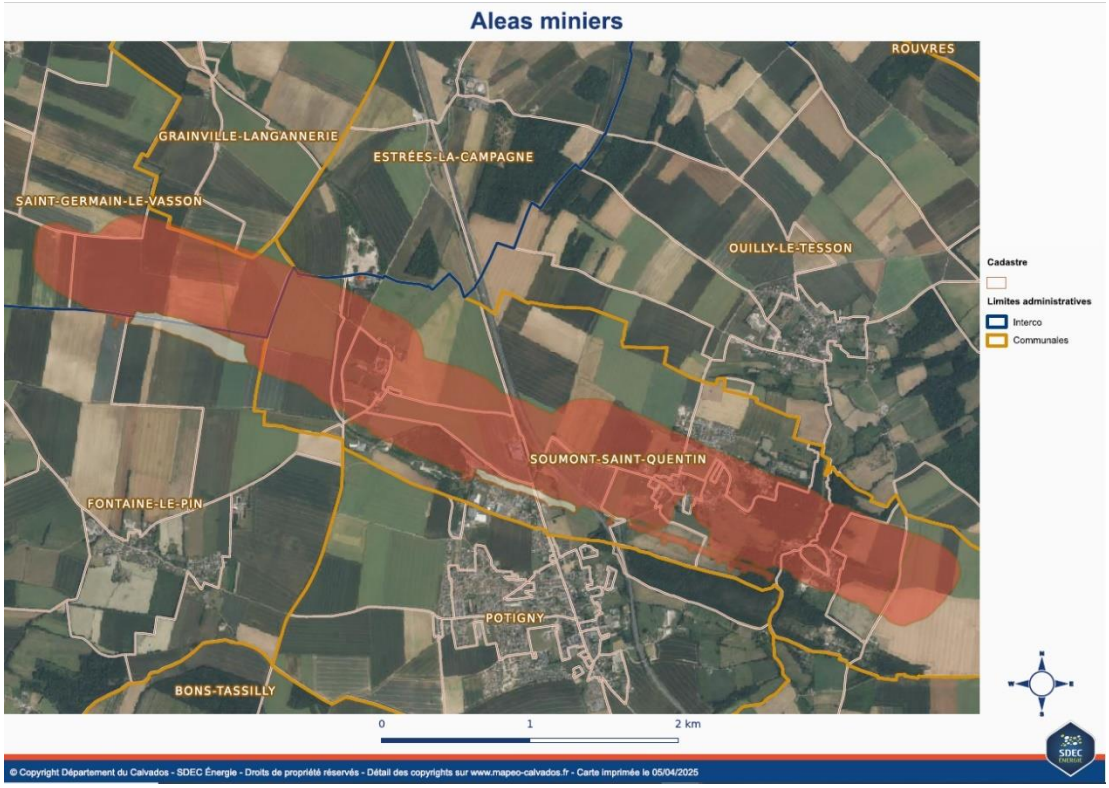
- Date de prescription : 14/11/2005.
- Date d'approbation : 06/01/2009

Le PPRM couvre les aléas suivants :

- Affaissement minier
- Effondrements localisés.

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

La mine de Soumont Saint Quentin est sous surveillance instrumentée depuis la surface (caméra et laser) et surveillance des émergences.




Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture

**https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PPRM_soumont_cle76267f-1.pdf**

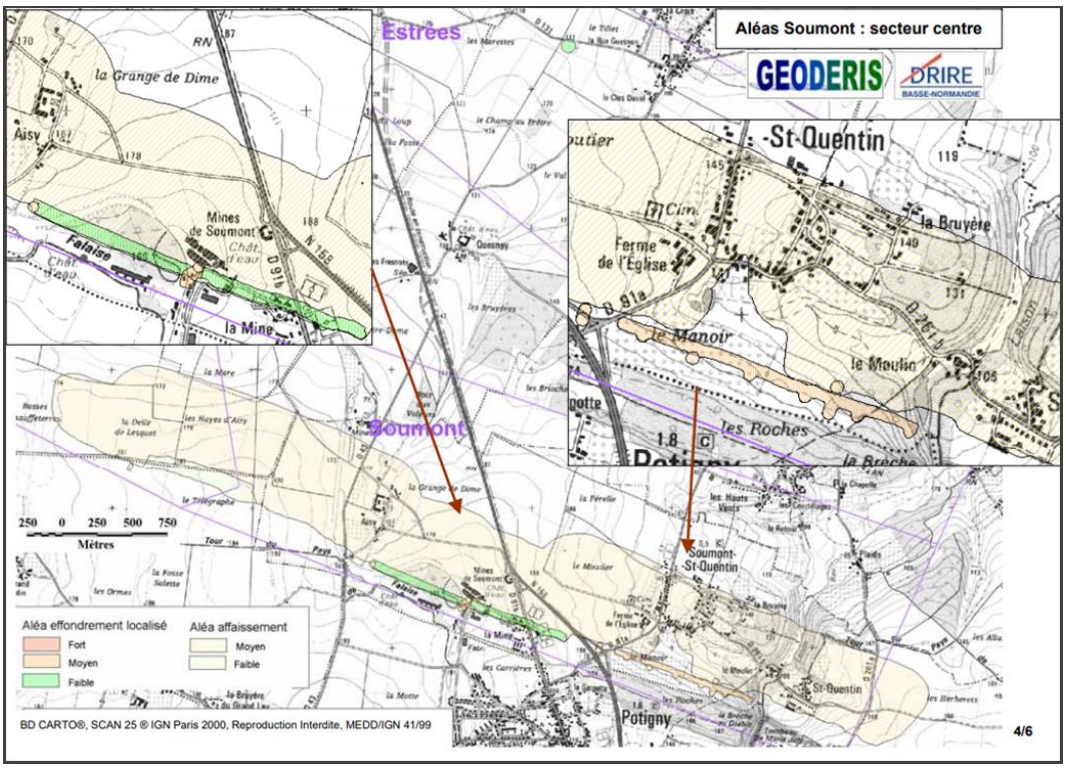
**Risques Minier**

**Conduite à tenir**

| **AVANT** |
|---|
| ➢ Se renseigner auprès de la mairie sur l'existence de mines ou d'anciens travaux miniers et de restrictions éventuelles à l'occupation des sols.<br>➢ Ne jamais pénétrer dans les anciens travaux miniers souterrains, ni même arpenter les installations de surface. |

| **PENDANT** |
|---|
| ➢ Les désordres miniers qui apparaissent en surface ne présentent qu'un risque faible pour la sécurité des personnes.<br>➢ En revanche, les bâtiments peuvent être affectés et les fissures provoquées peuvent aller jusqu'à provoquer la ruine de l'édifice. C'est pourquoi, cette insécurité peut nécessiter une évacuation immédiate ou à terme des lieux. Dans tous les cas, il convient de prévenir les autorités, dès que des désordres sont observés. |

| **APRÈS** |
|---|
| ➢ Ne pas retourner dans les bâtiments sans l'accord des autorités.<br>➢ S'il y a des dommages aux biens, les faire reconnaître par les autorités qui, après avoir confirmé l'origine minière des désordres, peuvent prendre en charge des réparations. |






# Les risques particuliers

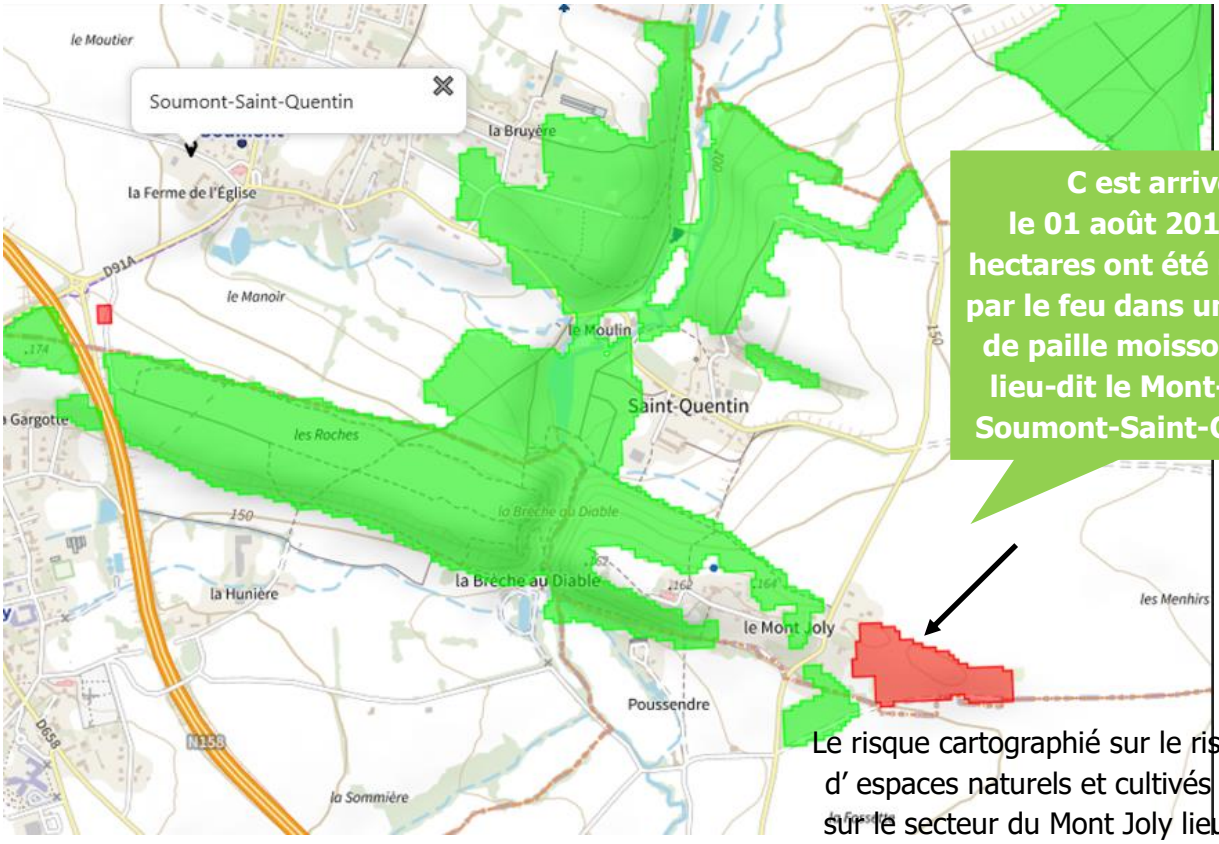
# Risque de feux d'espace naturels et cultivés

Les feux d'espaces naturels et cultivés peuvent concerner des broussailles, des cultures sur pied, des chaumes.

L'ensemble de la commune comprenant le Hameau d'Aisy, le bourg et ses deux lotissements, le hameau de St Quentin, le hameau du Mont Joly sont situées en bordure de zones cultivées, boisées (ENS de la Brèche au Diable). Ces secteurs peuvent être menacés par la propagation d'un feu de culture ou de forêt.

Le remplacement des haies de conifères (type thuyas) par des espèces feuillues limite le risque de propagation aux habitations.

Ça c'est passé le 01 août 2010 dix hectares ont été ravagés par le feu dans un champ de paille moissonné au lieu-dit le Mont-Joly à Soumont-Saint-Quentin




Le risque cartographié sur le risque feux d' espaces naturels et cultivés se situe sur le secteur du Mont Joly lieu dit Les Menhirs

## Les bons réflexes à la population

- Appelez les pompiers au 18 ou 112 puis aidez au guidage dès leur arrivée.
- Communiquez un maximum de renseignements : (localisation, ce qui brûle, ce qui risque de brûler etc.)
- Respectez les consignes diffusées par les autorités.
- Arrosez l'habitation
- Ne pas tenter d'éteindre le feu soi-même s'il a pris une grande ampleur
- En pleine nature, s'éloigner du feu et des fumées, respirez au travers d'un linge humide.
- Se mettre à l'abri un bâtiment en dur en fermant les fenêtres
- Calfeutrer les fenêtres avec des linges mouillés
- Ne pas faire de feu à proximité d'une zone d'herbes sèches ; il est d'ailleurs rappelé que l'incinération de déchets verts par les particuliers est interdite par règlement sanitaire départemental
- Lors d'un feu en limite de zone pavillonnaire et qui menace de se propager aux haies, coupez l'électricité, fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur, débarrasser les cabanons de jardins des matières combustibles
- Attendre la fin de l'alerte

**Risque de feux d'espace naturels et cultivés**

## Les bons réflexes aux exploitants agricoles

| **Avant la récolte** |
|---|
| ➢ Prévenir la surchauffe par un entretien approprié<br>➢ S'équiper d'extincteurs et d'une tonne à eau à proximité des chantiers de récolte |

| **Pendant la récolte** |
|---|
| ➢ Tenir compte des risques du chantier et intervenir plutôt sous le vent<br>➢ Éviter de moissonner aux heures les plus chaudes<br>➢ Conserver une hauteur de coupe suffisante pour ne pas générer d'étincelles avec les cailloux<br>➢ Réaliser des bandes coupe-feu en cas de parcelles de grande superficie<br>➢ Déchaumer préventivement auprès des habitations, le long des routes à grande circulation ainsi qu'au bord des zones sensibles<br>➢ Avoir un téléphone sur soi et maintenir un niveau de vigilance élevé |

| **En cas d'incendie** |
|---|
| ➢ · Avant toute chose, appeler les sapeurs-pompiers en composant le 18 ou le 112<br>➢ · Indiquer le plus précisément le lieu, ce qui a pris feu, s'il y a un point d'eau à proximité<br>➢ · Créer des coupe-feux en déchaumant sans se mettre en danger<br>➢ · Orienter les secours à leur arrivée et collaborer avec les services de secours |





# Risque vent violent

Un vent est estimé violent donc dangereux lorsque sa vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafale à l'intérieur des terres.

L'appellation « tempête « est réservée aux vents moyens atteignant 89 km/h (force 10 Beaufort).

Les dégâts varient selon la nature du phénomène générateur de vent. Les rafales d'orage causent des dégâts d'étendue limitée, les trombes et tornades sur une bande étroite et longue et les tempêtes sur une vaste zone.

Les dégâts causés par des vents violents :

- Toitures et cheminées endommagées
- Arbres arrachés
- Véhicules déportés sur les routes et nationale RN 158
- Coupures d'électricité et de téléphone La circulation routière peut également être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière notamment sur la départementale 261b sur le secteur de la Brèche au Diable en direction du hameau de Saint Quentin.

| **Actions préventives** |
|---|
| ➢ Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.<br>➢ En cas d'utilisation d'un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prendre ses précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.<br>➢ Installer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.<br>➢ En vigilance rouge, prévoir des moyens d'éclairage de secours et une réserve d'eau potable |

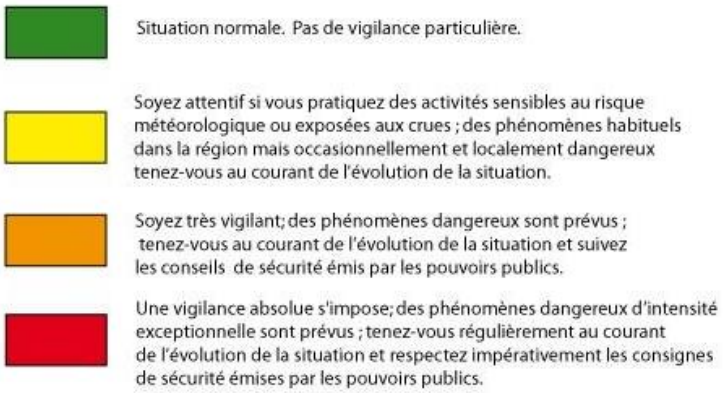
| **Conduites à tenir** |
|---|
| ➢ Limiter ses déplacements (y renoncer, sauf absolue nécessité, en cas de vigilance rouge).<br>➢ Limiter sa vitesse sur route et autoroute, notamment en cas de conduite d'un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.<br>➢ Ne pas se promener en forêt et sur le littoral.<br>➢ En ville, être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers.<br>➢ Ne pas intervenir sur les toitures et ne toucher en aucun cas à des fils électriques tombés au sol |

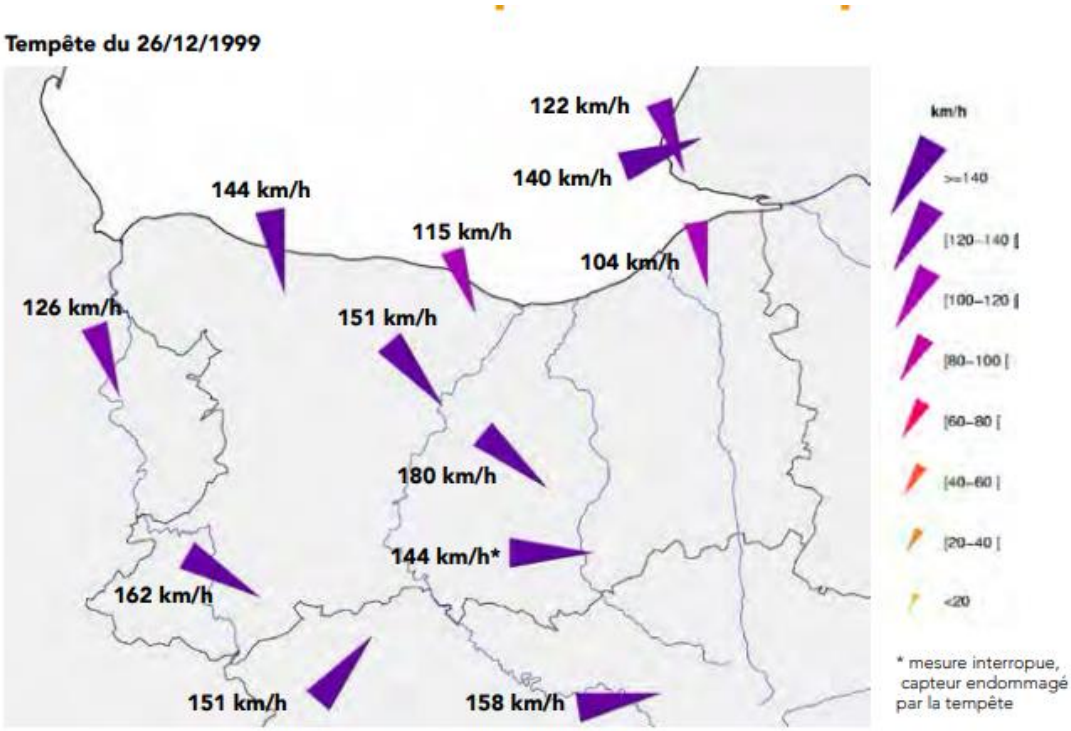
L’information est réalisée par une carte de vigilance météorologique consultable sur le site Internet :

https://vigilance.meteofrance.fr/fr et L'application mobile de prévisions météo de référence

La carte de vigilance est éditée 2 fois par jour (06h00 et 16h00). Elle indique le niveau de vigilance prévu sur le département pour les 24 heures à venir. Elle peut être réactualisée à tout moment si un changement notable intervient

Le niveau de vigilance vis-à-vis des conditions météorologiques à venir est présenté sous une échelle de 4 couleurs et qui figurent en légende sur la carte Vigilance météorologique et crues:



# Phénomènes météorologiques

## Orages

Les orages sont généralement accompagnés de phénomènes violents et dangereux (Foudre, grêle, vent violent, pluie intense, trombe, tornade

| LES BONS RÉFLEXES |
| --- |
| ➢ Ne pas s'abriter sous les arbres<br>➢ Signaler les départs de feux |

## TEMPÊTES OU VENTS VIOLANTS

Les vents violents sont définis par de fortes rafales atteignant au moins 100km/h. Sur la commune, les vents violents et tempêtes peuvent engendrer des inondations, des dégâts sur le bâti et les réseaux de transport, provoquer des chutes d'objets, ..

| LES BONS RÉFLEXES |
| --- |
| ➢ · Attacher et ranger tout objet susceptible de s'envoler<br>➢ · Ne pas toucher aux fils électriques au sol |

C'est arrivé

à Soumont-Saint-Quentin
le ,22/10/1987



## NEIGE ET VERGLAS

Le verglas survient lors de températures négatives qui durent et refroidissent la température du sol. Des épisodes neigeux ont déjà paralysé la commune. Ces phénomènes peuvent perturber la circulation

| LES BONS RÉFLEXES |
|---|
| ➢ · Respecter les déviations et les restrictions de circulation |
| ➢ · Faciliter le passage des engins de déneigement |
| ➢ · Déneiger et saler le trottoir devant son domicile |
| ➢ · Ne pas toucher aux fils électriques au sol |

## GRAND FROID

Des vagues de froid peuvent toucher le département. Le phénomène est caractérisé par des températures négatives pendant au moins 2 jours consécutifs. Le vent accentue le ressenti.

| LES BONS RÉFLEXES |
|---|
| ➢ · Se couvrir en conséquence Manger convenablement |
| ➢ · Signaler au 115 les personnes en difficulté |

## CANICULE

Un épisode caniculaire est défini lorsque les températures minimales de 24°C la nuit et 35°C le jour sont constatées pendant au moins 3 jours et nuits consécutifs. Les habitants enregistrés sur le registre des personnes vulnérables sont contactés de manière privilégiée en cas de phénomène météorologique intense.

| LES BONS RÉFLEXES |
|---|
| ➢ · Boire beaucoup d'eau plusieurs fois par jour |
| ➢ · Se rafraichir régulièrement |
| ➢ · Ne pas sortir aux heures les plus chaudes |
| ➢ · Se soucier de ses proches, voisins et personnes vulnérables |
| ➢ · Fermer les volets et fenêtres en journée et aérer la nuit |

# LE RISQUE TERRORISTE

La France définit le terrorisme par « des actions auxquelles ont recours des adversaires qui s'affranchissent des règles de guerre conventionnelle pour compenser l'insuffisance de leurs moyens et atteindre leurs objectifs politiques. »



**LA PRÉVENTION DU RISQUE**

En France, les plans Vigipirate permet à l'État, aux collectivités territoriales, aux entreprises publiques ou privées et aux citoyens d'adopter une attitude de vigilance, de prévention et de protection

| **LES BONS RÉFLEXES** |
| --- |
| ➢ Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)<br>➢ Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours<br>➢ Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre<br>➢ Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux<br>➢ Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernement.fr |

## CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ




## LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SURETÉ (PFMS)

À réaliser en famille, le PFMS permet à tous les membres du foyer d'anticiper une situation de crise : connaître les risques du territoire, les bons réflexes, les numéros d'urgence, les endroits où se confiner, la localisation des arrivées de gaz, d'électricité, d'eaux…

Le guide d'élaboration du PFMS est disponible au lien suivant :

http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf




## LE REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES VULNÉRABLES

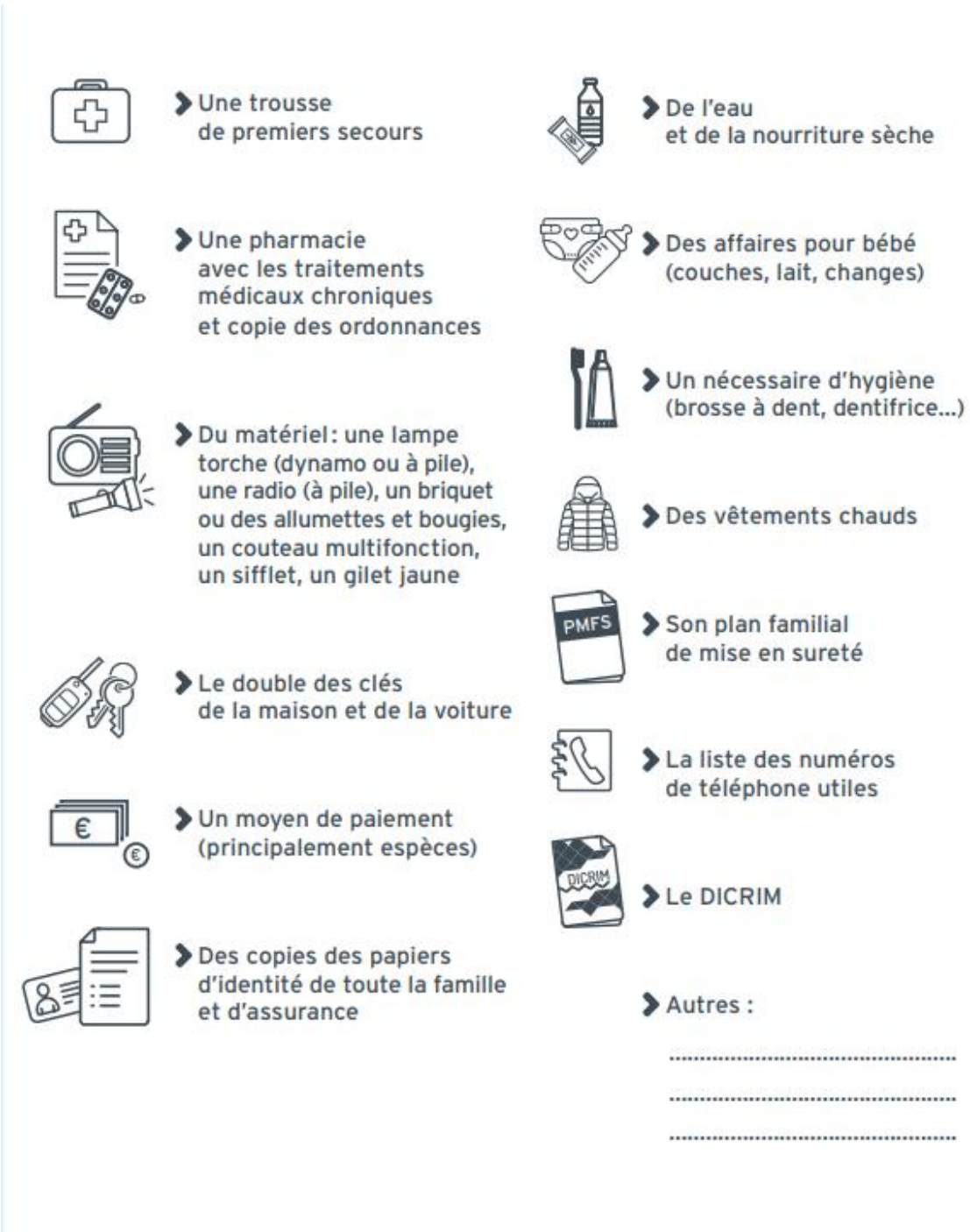
La commune tient un registre des personnes fragiles nécessitant une attention particulière en cas de crise. Les personnes âgées de plus 65 ans, celles âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et celles handicapées bénéficiant de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH), de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), ou de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) sont invitées à s'inscrire sur le registre communal en contactant :

- le secrétariat de la mairie au 02 31 90 60 11
- Mail mairie@soumontsaintquentin.fr.

Vous pouvez également inscrire un proche.

La composition d'un kit d'urgence permet de faire face aux premiers besoins en cas de sinistre (évacuation, mise à l'abri, coupure des réseaux type eau potable, électricité, gaz ou téléphone).

On y trouve par exemple :



| MES NUMÉROS INDISPENSABLES |
|---|

| ASSUREUR | ÉCOLES |
|---|---|
| ..... | ..... |
| ..... | ..... |
| ..... | ..... |
| ..... | ..... |
| ..... | ..... |

| MÉDECIN TRAITANT | HÔPITAL |
|---|---|
| ..... | ..... |
| ..... | ..... |
| ..... | ..... |
| ..... | ..... |
| ..... | ..... |

| PROCHES | |
|---|---|
| ..... | ..... |
| ..... | ..... |
| ..... | ..... |
| ..... | ..... |
| ..... | ..... |

| Notes |
|---|
| ..... |
| ..... |
| ..... |
| ..... |
| ..... |
| ..... |
| ..... |
| ..... |
| ..... |
| ..... |
| ..... |
| ..... |

**DICRIM de SOUMONT-SAINT-QUENTIN**

| Numéros d'urgence | |
|---|---|
| Pompiers | 18 |
| | 02 31 90 61 00 |
| Brigade de gendarmerie - Bretteville-sur-Laize | 17 |
| Contacter la brigade : | 02 31 15 07 00 |
| SAMU | 15 |
| Appel d'urgence européen | 112 |
| Centre Hospitalier Général Falaise | 02 31 40 40 40 |
| Urgence dépannage Electricité (Enedis) | 09.72.67.50.14 (Service gratuit + prix appel) |
| Préfecture | 02 31 30 64 00 Service secrétariat (seulement en cas d'urgence) |

| Mairie de Soumont-Saint-Quentin | |
|---|---|
| Téléphone | |
| Journée | 02 31 90 60 11 |
| Astreinte ( weekend ,jours fériés, congés ) | 07.64.07.12.77 |
| Mail : | mairie@soumontsaintquentin.fr. |
| Adresse | Mairie de Soumont-Saint-Quentin<br>2 place de la Mairie.<br>14420 SOUMONT ST QUENTIN |